

BILAN ANNUEL 2025

Tribunal administratif de Lille



Benoist GUÉVEL
Président du tribunal
administratif de Lille

Après une année 2024 marquée par le franchissement d'un seuil historique d'affaires enregistrées, le tribunal administratif de Lille a connu en 2025 un fléchissement de celles-ci, mais à un niveau toujours élevé de 12 783 recours. Fort de la mobilisation de ses effectifs, il a, par ailleurs, rendu près de 11 100 décisions.

Ancré dans la réalité économique, écologique et sociale de son territoire le tribunal a, par un jugement confirmé en appel, annulé la décision validant l'accord collectif majoritaire comportant le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) des sociétés du groupe Auchan Retail France.



Saisis par des associations, trois juges des référés ont, après visite des lieux, enjoint à plusieurs collectivités publiques dont l'État de prendre des mesures urgentes pour améliorer, au nom de la dignité humaine, les conditions de vie des migrants installés à proximité de Dunkerque (ordonnance confirmée en appel).

Dans un nouveau contentieux concernant le site Metaleurop, le tribunal a rejeté la demande de réparation du préjudice écologique de la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin en estimant que l'État n'avait pas commis de faute dans son activité de contrôle de l'activité du site, ni l'obligation de dépolluer les sols.



Effectifs de la juridiction :

102

personnes dont :

41

magistrates
et magistrats

61

agentes et agents de greffe
et aides à la décision

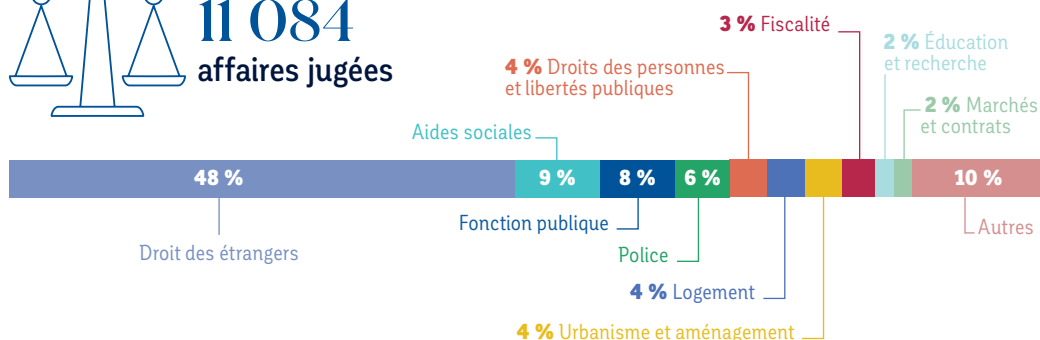
Également juge du quotidien (logement, social, permis de conduire, urbanisme, impôts, éducation, responsabilité des services publics), le tribunal a mis à la charge de l'État l'indemnisation du préjudice subi par des parents d'élèves en cas d'absence prolongée, non remplacée, de professeurs.

Très investie dans les partenariats pour la formation des futurs professionnels du droit, la juridiction a coorganisé la Nuit du droit consacrée à « La dignité », en coopération avec la faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de l'université de Lille et le tribunal judiciaire de Lille.

2025 en chiffres



11 084
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



1 814

affaires jugées en urgence (référés)

- 25 % par rapport à 2024



12 783

affaires enregistrées

- 3 % par rapport à 2024



11 mois et 20 jours

de délai moyen de jugement

+ 38 jours par rapport à 2024



78 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



52

médiations engagées

48 % de taux de réussite